

-MD.

N o t i c e

à l'intention de Monsieur le Conseiller fédéral Petitpierre.

J'ai eu hier la visite du Ministre de Hongrie, qui a demandé à être renseigné sur les raisons pour lesquelles Lajos T a r r , communiste et correspondant de l'Agence télégraphique hongroise, a été arrêté à Zurich. Les renseignements pris au Ministère Public ont relevé ce qui suit:

M. Tarr a contrevenu aux dispositions de l'art. 272 du Code pénal suisse - renseignements politiques en faveur d'un Etat étranger. Il est inculpé d'avoir dénoncé au gouvernement hongrois certains de ses compatriotes habitant la Suisse ainsi que certains membres de la colonie suisse en Hongrie et même dans un cas M. Feisst, notre ministre à Budapest.

Sans donner de précisions, j'ai informé le Ministre de Hongrie de ce dont est inculpé M. Tarr.

Ce matin, M. Feisst m'a téléphoné pour me dire qu'il a été convoqué d'urgence au Ministère des Affaires étrangères où on lui a déclaré que le gouvernement hongrois considérait comme un acte inamical l'arrestation de M. Tarr. Une demi-heure plus tard, le Ministre de Hongrie est revenu me voir en me déclarant que son gouvernement attachait une grande importance à cette affaire qu'il considérait grave. Il a également parlé d'attitude inamicale qui pourrait avoir des conséquences.

J'ai répété ce que je lui avais dit la veille en précisant cette fois-ci qu'il s'agissait d'une activité politique non tolérée par l'ordre public suisse, que je ne voyais aucun moyen d'intervenir dans la procédure en cours et qu'il fallait attendre le jugement. Le ministre a répliqué que cette réponse ne pouvait pas satisfaire son gouvernement et qu'il fallait trouver un moyen pour arrêter le procès. J'ai répondu que, dans ces conditions, je devrais en référer au Chef du Département.

Comme le gouvernement hongrois a demandé que le Ministre de Hongrie saisisse le Chef du Département Politique de cette affaire, M. Oltvanyi vous demandera de le recevoir



aujourd'hui encore.

M. Balsiger est prévenu et fera son rapport à M. de Steiger. Si le Conseil fédéral devait s'occuper de cette affaire, je suis d'avis qu'il serait très intéressant et utile de faire un exemple en vue de prévenir l'activité de certains ressortissants des pays de l'Est européen tendant à espionner l'émigration de ces pays et la dénoncer auprès de leur gouvernement. Je n'attache pas trop d'importance aux menaces éventuelles du gouvernement hongrois qui ne procédera pas, certainement, à la rupture des relations diplomatiques. Ce qui est à craindre ce sont plutôt des mesures de représailles sous prétexte d'activité politique contre l'un ou l'autre des Suisses domiciliés en Hongrie.

15.1.1948.

2.